



# Rallye sprint Memorial Balou 2020

PLACE DU BICENTENAIRE 71 20 HAULCHIN

## Epreuve OPEN (ENPEA)



*Carroll Brown Carroll Racing*

Contact Tel : 0493/ 392-735

«Spéciale Show»  
20 KM 800

24/25 octobre 2020



COVID-19 = Port du masque obligatoire

Contact mail : [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)



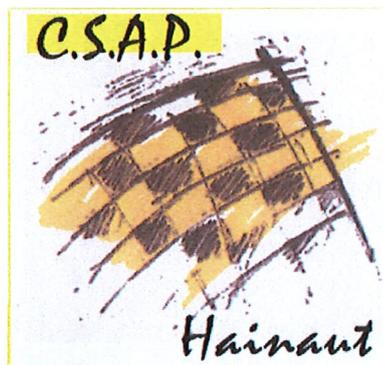
Ed Resp.: ASBL Estinnes Auto Club 113 rue des Trieux B-7120 ESTINNES

# E42 sortie LE ROEULX



Beaumont

# REGLEMENT RS MEMORIAL BALOU 2020



A.S.B.L.  
COMMISSION SPORTIVE AUTOMOBILE  
PROVINCIALE BRABANT FRANCOPHONE



Club organisateur : **ASBL ESTINNES AUTO CLUB**

N° d'entreprise : **424.290.866**

Epreuve : **RS Mémorial Balou**

Visa ASAF n° : **003/2020**

Dates : **24 & 25 octobre 2020**

ADRESSE SECRETARIAT – DIRECTION DE COURSE :

**Salle Communale sise place du Bicentenaire B/7120 Haulchin (ESTINNES)**

(50°23'02.89" N - 4°04'54.98" E )

## Règlement particulier

### ATTENTION !!!

A partir du 1<sup>er</sup> juillet 2020, la cagoule, les gants et les chaussures homologués FIA seront obligatoires. Pour les détails et les explications, veuillez lire l'ASAF News Letter publiée à ce sujet, le 24 février 2020 sur le site Internet ou sur la page Facebook de la Fédération.

[www.asaf.be](http://www.asaf.be)

[http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an\\_2020\\_001\\_preavis\\_equipement\\_participants.pdf](http://www.asaf.be/news/asafnews/2020/an_2020_001_preavis_equipement_participants.pdf)

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

**Toute entrée dans un endroit couvert au centre de l'épreuve ne pourra se faire que dans le respect des prescriptions légales recommandées par les diverses autorités.**

**Les prescriptions HORECA en vigueur seront d'application dans les buvettes, snacks et foodtrucks.**

**Des informations complémentaires seront transmises si nécessaire.**

**Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

**L'organisateur veillera à transmettre les objets/documents aux demandeurs, dans les meilleures conditions sanitaires.**

## Définition de la manifestation pour la Division HISTO - DEMO

La Division "HISTO- DEMO" des rallyes de types B, B-Short et Rallyes Sprints (**Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR**) a été initiée par l'ASAF afin de créer, au sein d'une épreuve contemporaine, une évocation d'un Rallye-Sprint ou d'un Rallye, tels qu'ils étaient pratiqués il y a quelques décennies et d'y faire évoluer des voitures de l'époque.

Bien que faisant revivre une épreuve sportive et étant organisée comme telle, notamment sur le plan de la sécurité, **la Division "HISTO – DEMO" n'est pas une compétition.**

Aucune notion de temps n'est prise en considération, aucun chronométrage n'est réalisé et aucun classement n'est établi, à aucun moment de la manifestation.

La Division "HISTO – DEMO" doit donc être considérée comme une démonstration permettant aux participants de découvrir des parcours fermés à la circulation publique, présentant les meilleures conditions de sécurité possibles et d'y évoluer, chacun à leur rythme.

**Avertissement :** Les manifestations de ce genre n'étant pas des "courses", le style de conduite à y adopter doit tenir compte de cette particularité. En conséquence, l'organisateur (ou les Commissaires Sportifs présents) excluront sans appel, tout concurrent dont ils jugeront le comportement dangereux, tant pour lui que pour les autres.

### **Respect de l'itinéraire**

Les participants sont tenus de suivre l'itinéraire imposé par l'organisateur pour se rendre vers chaque ES, se rendre d'une ES à l'autre et rejoindre le départ après avoir parcouru les tronçons fermés à la circulation.

Cet itinéraire est consigné dans le roadbook qui leur sera fourni.

### **Co-équipier**

Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division "HISTO - DEMO" **ne peut être mineur** (il doit avoir atteint l'âge de **18 ans**).

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

Les concurrents de la Division Histo-Démo sont tenus de se conformer au timing repris sur la feuille de route qui leur a été remise par l'organisateur.

Pour pouvoir intégrer harmonieusement et en toute sécurité une épreuve de rallye de type B ou B-Short, il est indispensable que ce timing soit basé sur les mêmes paramètres que celui des autres Divisions.

En cas de retard dépassant les délais de mise hors course (en principe, + de 15 minutes par secteur, + de 30 min par section ou sur l'ensemble déjà parcouru de l'épreuve), les ES deviendront successivement inaccessibles pour eux.

**Il en ira de même, pour l'avance prise par un de ces participants sur son horaire idéal.**

Toutefois, les participants qui pourraient se trouver dans l'impossibilité de se présenter endéans ce délai au départ d'une ES, auront l'opportunité de rejoindre directement l'ES suivante en utilisant l'**itinéraire de déviation** fourni par l'organisateur.

Ils pourront également rejoindre directement le parc de regroupement suivant ou le PC course, d'où ils pourront repartir, en temps voulu et, éventuellement, poursuivre la manifestation.

**Rappel :** l'emprunt d'une route non reprise dans le Roadbook par l'organisateur, dégage ce dernier de sa responsabilité et celle de ses assureurs en cas d'accident.

**a) Seul, un modèle de voiture entré en production ou homologué avant le 31 décembre 1994 à minuit, est admissible.**

Cette admission est étendue à des voitures de type identique (**même "body"**) fabriquées **après** cette date, pour autant que la date du début de leur production ou de leur homologation par la FIA, soit antérieure au 31 décembre 1994, à minuit.

**Dans ce cas, la cylindrée des voitures ne sera pas limitée.**

**b) Des voitures répondant à ces critères, mais équipées de **culasse et/ou de moteur de substitution**, même non implantés avant le **31 décembre 1994**, pourront aussi être admises au départ, pour autant que ces éléments soient de la **même marque** que la voiture ou que celle du moteur/culasse dont elle était équipée d'origine (Voir aussi, **c**) ci-dessous).**

**L'élaboration sécuritaire** imposée par les modifications apportées, devra, dans ce cas, être à la hauteur des performances majorées.

**En cas de moteur et/ou culasse de substitution, la cylindrée ne pourra excéder, 3500 cc** (quel que soit le nombre de soupapes) après application de l'éventuel coefficient de suralimentation (Diamètres maximaux des brides d'admission : **34mm**, "Essence" ; **37mm**, Diesel).

**c) Des voitures équipées d'un moteur et/ou d'une culasse d'une **autre marque** que celle de la voiture ou de celle du moteur/culasse l'équipant à l'origine, seront également admises à participer, pour autant qu'elles aient obtenu une **homologation**, dans cette configuration, de la part de la **FIA ou de l'une de ses ASN**.**

Ces voitures (moteur et/ou culasse d'une autre marque), ne seront admises au départ que pour autant qu'elles soient, en tous points, conformes à cette fiche d'homologation.

De plus, malgré la présentation de cette fiche d'homologation et de ce qu'elle peut comporter, les cylindrées de telles voitures resteront limitées à **3500cc** (après application éventuelle du coefficient de suralimentation). De même, quel que soit le diamètre maximal de la bride du système d'admission mentionné sur cette fiche d'homologation, il ne pourra excéder **34mm**, pour un moteur "essence" ou **37mm** pour un moteur Diesel.

**d)** Des **contrôles de cylindrée** et de **brides** pourront être effectués lors des épreuves. La couverture en assurances n'étant pas acquise aux voitures non qualifiables, une amende automatique de **500 €** prévue à l'Art. 8.5 du RSG, sera automatiquement de mise en cas de non-conformité et toute participation ultérieure sera refusée au concurrent dans l'attente de son paiement.

**e)** D'autre part (sauf si une homologation établie par la FIA ou par l'une de ses ASN existe, la reprenant dans cette configuration, une voiture ne pourra être équipée d'un système de suralimentation ou d'une motorisation "Diesel" que si le modèle d'époque en était équipé également. Il en va de même pour, le mode de transmission (traction, propulsion, 4 roues motrices).

**f)** La présente réglementation sera de stricte application ; toute fraude ou tentative de fraude en vue de faire participer un véhicule non qualifiable, sera sanctionnée par l'application d'une amende de **250 €**, pour ses instigateurs qu'ils soient concurrents ou organisateurs (voir art. 1.7.7. – 8<sup>e</sup> tiret du RSG).

**Cette sanction sera d'application même sur constatation postérieure à l'événement, après examen et décision du Conseil d'Administration et ce, même dans le cas où la voiture, qui n'avait pas été reprise dans la liste dont question à l'Art. 27.5.2 ci-dessous, avait été acceptée par les Commissaires Techniques dépêchés sur place ou si les renseignements fournis étaient incomplets, incorrects ou fallacieux.**

- Aucun passeport technique ni aucune fiche d'identité ne devront être produits ;
- Le véhicule devra être en conformité avec les impositions légales en matière de circulation routière, tant au niveau des documents, des équipements de sécurité qu'au niveau du bruit ;
- Tous les véhicules immatriculés à l'étranger devront être conformes à la législation de leur pays d'immatriculation ainsi qu'au présent règlement. Ils devront être conformes aux normes de bruits en vigueur en Belgique.

### **Normes techniques**

Seules, en principe, les voitures "conduites intérieures" sont autorisées à participer.

L'arceau de sécurité (voir Ch. VI, art. 4.2, du Règlement Technique Général) et le pare-brise en verre feuilleté ne sont pas obligatoires mais sont recommandés.

Les voitures du type "cabriolet" ne seront admises au départ que capote ou toit fermé, ou si elles sont munies d'un arceau "6 points" avec barres longitudinales supérieures, empêchant la pénétration des fils métalliques dans l'habitacle.

Un arceau de type "Targa" ou des Roll-Bars individuels d'origine peuvent utilement remplacer l'arceau "6 points" dans les cabriolets/roadsters, si les vitres latérales sont relevées au maximum (même si le toit est déposé ou la bâche repliée/ôtée).

Il est toutefois précisé que ces dispositions ne s'appliquent pas aux véhicules non pourvus à l'origine de capote ou de toit fermé et dont la première mise en circulation est intervenue, au plus tard, le 31/12/1961.

**Joindre à la demande d'engagement, la feuille spécifique des "Vérfications" du document « Copies des licences » de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessous).**

### **Équipement sécuritaire**

En tout état de cause, le port du casque, par le conducteur et son passager, est obligatoire durant les parcours sur routes fermées. Le port du casque est INTERDIT durant les parcours de liaison.

### **Comportement responsable**

Les pénalités en temps étant inadéquates dans le cadre de la Division Histo-Démo, elles y seront remplacées par des amendes et/ou des "Avertissements". A la réception de son deuxième "Avertissement", le participant concerné sera exclu de la manifestation sans remboursement des droits d'engagement.

De tels "Avertissements" (carton Jaune et carton rouge) seront adressés, entre autres, aux participants, pour infraction au règlement des "Reconnaitances", pour dépassement du nombre de tours de boucle à effectuer dans les étapes "Show", pour sortie du bras ou de la main (pilote ou passager) par la fenêtre de la voiture au cours des passages en ES, pour conduite dangereuse, etc.

En plus, le collège des commissaires sportifs présent à l'épreuve pourra, à l'encontre des participants de cette catégorie, prendre des sanctions directes, immédiates et sans appel en cas d'attitude ou d'agissement jugés comme dangereux pour les spectateurs et/ou le personnel en place (exemples : "donuts", "drift", "toupies", "freins à main" ou vitesse excessive durant le retour ou en liaison).

Ces sanctions pourront être

- l'avertissement ;
- l'exclusion du meeting ;

**Remarque** : si l'infraction est commise en fin d'épreuve alors que le pilote a terminé sa prestation, une amende de **125 euros** sera alors automatiquement appliquée par le Collège des Commissaire Sportif. Si cette amende ne lui a pas été payée sur place, quelle qu'en soit la raison, le Président de Collège transmettra un rapport en ce sens au secrétariat de l'ASAF et le contrevenant se verra automatiquement suspendu de licence jusqu'à l'apurement de sa dette (voir Art 1.6.5 du R.S.G.).

**Rappel** : Si d'autres **équipements de sécurité** (SOUS-VETEMENTS HOMOLOGUES, CAGOULE, CHAUSSURES et GANTS IGNIFUGES, HANS, HARNAIS HOMOLOGUES, SIEGES BAQUETS HOMOLOGUES, ARCEAUX COMPLEXES, par exemple) ne sont pas IMPOSES mais simplement recommandés aux équipages, il est clair qu'ils ne leur sont, en aucun cas, INTERDITS ! Chacun jugera, en adulte responsable, lesquels il estime indispensables à sa sécurité personnelle, suivant ses opinions, l'élaboration et les performances de sa voiture, sa manière de la piloter ou d'appréhender la philosophie de ces disciplines.

## TIMING

<b>02/08/2020</b>		Parution du Règlement Particulier (voir Art. 3.3.9 du RSG)
<b>10/09/2020</b>		<b>Date de début des engagements</b> (au plus tôt 45 jours avant l'épreuve)
<b>16/10/2020</b>	<b>12h00</b>	<b>Clôture des inscriptions (8 jours avant l'épreuve)</b>
<b>19/10/2020</b>	<b>19h00</b>	Attribution des numéros
<b>20/10/2020</b>	<b>20h00</b>	Affichage de la liste des engagés. <b>Permanence téléphonique de 20h30 à 22h30 au 0493/392-735.</b> <b>Les numéros ne seront communiqués qu'à cette permanence.</b> <b>La liste des engagés, l'heure de passage au secrétariat &amp; l'heure de passage aux Vérifications Techniques vous seront transmises par mail.</b>
<b>24/10/2020</b>	<b>10h00</b>	Distribution du roadbook. <b>Les instructions pour le retrait des documents (roadbook concurrents et assistance, numéros, etc.) ainsi que celui du numéro qui a été attribué, seront envoyées par mail à chaque équipage.</b>
	<b>10h30</b>	Début des reconnaissances
	<b>10H30</b>	Ouverture des VT. Ordre de passage. <b>L'heure de présentation vous sera transmise par mail</b>
	<b>15H00</b>	Clôture de la distribution du Roadbook
	<b>16h00</b>	Fermeture du secrétariat
	<b>19h00</b>	Clôture des VT
	<b>20h00</b>	Fin absolue des reconnaissances
<b>25/10/2020</b>	<b>06h00</b>	Réouverture du secrétariat et VT complémentaires
	<b>06h00</b>	Début des reconnaissances
	<b>06h30</b>	Fermeture des VT complémentaires
	<b>07h00</b>	Fin des reconnaissances
	<b>07h00</b>	Affichage de la liste des voitures et équipages qualifiés.
	<b>07h42</b>	Ouverture du parc fermé de départ
	<b>08h12</b>	Départ de la première voiture pour la 1 <sup>ière</sup> boucle
	<b>11h42</b>	Départ de la première voiture pour la 2 <sup>ème</sup> boucle
	<b>14h32</b>	Départ de la première voiture pour la 3 <sup>ème</sup> boucle
	<b>16h57</b>	Départ de la première voiture pour la 4 <sup>ème</sup> boucle
	<b>18h20</b>	Arrivée de la première voiture au CH de fin d'épreuve <b>60' maximum après l'arrivée du dernier concurrent dans les Divisions PH,4,3,2,1: <u>affichage des résultats officiels</u></b> <b>30' après l'affichage des résultats finaux : <u>affichage des résultats OFFICIALES</u></b> <b>30' après l'heure de l'officialisation du classement final : <u>Publication des résultats PH et 4,3,2,1, par affichage et édition via les réseaux sociaux.</u></b>

## DIRECTION DE COURSE

Directeur de Course :	<b>LACROIX Luc</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 232</b>
Directeurs de Course adjoint :	<b>BALIGANT Benoît</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 274</b>
	<b>DENEUFBOURG Pascal</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 234</b>
Directeur de Sécurité :	<b>POIVRE Michel</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 233</b>
Directeur de Sécurité adjoint :	<b>CORDIER Daniel</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 228</b>
Secrétaire du meeting :	<b>BEUSART Anne-Sophie</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 235</b>
Relations avec les concurrents :	<b>MATON Robert</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 291</b>
Service médical :	<b>C. R. S.</b>		
Ambulances :	<b>AMBURANCE</b>	Nombre :	<b>2</b>
Responsable du Parc Fermé :	<b>DEHU Stéphanie</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 361</b>
Responsable de l'ES :	<b>MODAVE Louis</b>	Lic. ASAF :	<b>LG 653</b>
Responsable équipe sécurité :	<b>GOBEAUX Frédéric</b>	Lic. CAS :	<b>22206</b>

## OFFICIELS DESIGNES A L'EPREUVE

<b><u>Commissaires Sportifs</u></b>			
Président du Collège	<b>WALBRECQ Laurent</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 22</b>
Membre :	<b>BRECHT Patrice</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 266</b>
Réserve	<b>VANDERLIN Pierre</b>	Lic. ASAF :	<b>BT 113</b>
<b><u>Commissaires techniques</u></b>			
Président du Collège	<b>LIBOIS Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 865</b>
Membres :	<b>BERNARD Alain</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 965</b>
	<b>DAELS Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 944</b>
	<b>DENEUFBOURG Franz</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 241</b>
	<b>DERENNE Didier</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 881</b>
	<b>FRANCKX Bastien</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 236</b>
	<b>LEJEUNE René</b>	Lic. ASAF :	<b>HT 227</b>
Secrétaire :	<b>GEERTS Elodie</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 921</b>
Observateur de l'ASAF	<b>PUISSANT Jean-Claude</b>	Lic. ASAF :	<b>NA 957</b>
Inspecteur sécurité	<b>LEJEUNE Guy</b>	Lic. ASAF :	<b>LX 728</b>

## PERMANENCE

### Avant et après le meeting

Nom : **DENEUFBOURG, Patrick**

Adresse : **113 Rue des Trieux B/7120 ESTINNES.**

Tél : **0478/26.79.44**

E-Mail : **[depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)**

### Pendant le meeting

Nom : **Direction de Course**

Adresse : **Place des Martyrs à Haulchin**

Tél : **0493/ 392-735**

## TABLEAU D'AFFICHAGE

Situation exacte : **Salle communale sise Place du Bicentenaire à Haulchin**

## ORGANISATION

Les **24 & 25 octobre 2020**, une épreuve dénommée **RS Mémorial Balou**, comptant pour les **Championnats FWB, des C.S.A.P. de Hainaut, Brabant et Luxembourg et des challenges de la CSAPH et Bourlingueur de l'ASAF** sera organisée conformément aux dernières prescriptions de l'ASAF ainsi qu'au présent règlement, auxquels les concurrents s'engagent à se soumettre par le seul fait de leur engagement.

L'épreuve est **OPEN (ENPEA)**

Le Rallye-Sprint se disputera sur une étape spéciale (« show ») d'une longueur de **20.824** m (100% en dur) et sur **20.731** m de liaison, à parcourir **quatre** fois, soit au total **166.220** m, dont **83.296** m d'ES.

**Les Divisions PH prendront le départ avant les concurrents des autres Divisions.**

**La Division Histo-Démo prendra le départ après la dernière voiture des autres divisions**

(Voir Art. 7.1.4 et 26.11.6.6. du RPR)

### **Art. 3.- ADMISSION DES VEHICULES**

- L'épreuve accueillera les concurrents des Divisions 1, 2, 3 et 4 ainsi que ceux des Divisions PH Classic et PHS/R.
- Elle accueillera également ceux de la Division Histo-Démo (Voir Art. 26.2 et 26.11.6, du RPR).

### **Art. 4.- NOMBRES MAXIMAUX D'ENGAGES**

#### **4.1. DIVISIONS OBLIGATOIRES**

**Le nombre de participants est limité à 120, en ce qui concerne le cumul des Divisions 1, 2, 3, 4, PH Classic et PH S/R (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5 du RPR).**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisés dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **24** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **120** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### **4.2. DIVISION FACULTATIVE**

**Le nombre de participants est limité à 20, en ce qui concerne la Division Histo-Démo (Voir Art 9.2 du RSG et Art. 5, du RPR).**

**ATTENTION :** Si le nombre de demandes d'engagements régularisées dépasse ce chiffre, la procédure décrite à l'Art. 9 du RSG sera également intégralement et strictement appliquée.

C'est ainsi que l'organisateur acceptera comme réservistes, **4** concurrents qui seront éventuellement appelés à prendre le départ si des défections interviennent parmi les **20** équipages initialement retenus, comme indiqué ci-dessus (voir Art. 9.2 du RSG).

#### **4.3. REMARQUE IMPORTANTE**

**Le nombre cumulé des participants admis au départ s'élève donc à 140**

### **Art. 5.- A) ENGAGEMENT (Important : Voir Art. 9 du RSG)**

Le bulletin d'engagement lisiblement complété, accompagné de la **fiche** des « Vérifications » **adéquate, du document "Copies des licences" de l'équipage, ainsi que des demandes éventuelles de TP (voir dispositions spéciales Covid19 dans l'encadré ci-dessous)**, devra parvenir :

- **par voie postale**, à l'adresse suivante : **Estinnes AC Rue des Trieux 113 B/7120 ESTINNES**  
N.B. : Aucun envoi recommandé ne sera, ni accepté, ni retiré.
- à l'adresse E-mail : **[depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)** avec comme « objet » : Equipage XXXX / YYYY

Pour, au plus tôt, le **10/09/2020** et, au plus tard le **16/10/2020** à **12 heures**.

### **Photocopies des licences**

Afin de faciliter le travail administratif des organisateurs et en vue d'une gestion plus rapide du secrétariat de l'épreuve, les concurrents sont **tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document prévu à cet effet, reprenant les photocopies de leurs licences, en cours de validité (pilotes et co-pilotes).

Le montant du droit d'engagement devra OBLIGATOIREMENT être viré au crédit du seul compte bancaire suivant et s'y trouver en dépôt **avant cette même date 16/10/2020 à 12 Heures.**

**Attention aux délais bancaires !**

**N° : BE25 06821592 7582 Intitulé : ASBL Estinnes Auto Club**

Le montant de l'engagement est fixé à :

- **155,00 €** pour les Divisions 1, 2, 3, PH Classic et PH S/R.
- **190,00 €** pour la Division 4 ;
- **110,00€** pour la Division Histo-Démo.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

#### **1/ COPIE DES LICENCES**

Les équipages (pilotes et copilotes) sont **impérativement tenus** de joindre à leur demande d'engagement, le document dénommé « Copie des licences », reprenant les photocopies de leurs licences (ASAF/VAS/RACB/Nat./Int. étrangère), en cours de validité (c.-à-d. année 2020).

**Tout engagement reçu sans cette annexe sera considéré comme NUL et ne sera pas traité !**

#### **2/ TITRES DE PARTICIPATION 1-JOUR (TP)**

**Aucun TP de quelque type que ce soit, ne sera délivré pour l'épreuve, excepté pour les concurrents disposant d'une licence RACB en cours de validité (2020)**

Dans ce cas, le formulaire de demande de TP, joint au présent règlement, dûment complété devra impérativement être rentré en même temps que l'engagement.

Le montant correspondant au prix du type sollicité (A3/A4/B/L) sera payé en même temps que l'engagement sur le compte repris ci-avant.

**En dehors de cette exception, les concurrents sont donc tenus de disposer d'une licence ASAF ou VAS annuelle en cours de validité (2020).**

***Attention aux délais nécessaires afin de réaliser vos démarches administratives.***

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

Le paiement du droit d'engagement se fera **UNIQUEMENT** par virement bancaire **et ce, pour un seul équipage.**

**Le paiement, en espèces, au secrétariat, la veille ou le jour de l'épreuve, est dorénavant interdit. Jusqu'au 31/12/20, il ne sera donc plus autorisé de s'inscrire sur place.**

Le virement précisera clairement les noms de l'équipage.

**Pour rappel : le pilote mentionné comme tel sur le formulaire d'engagement est considéré comme étant le concurrent, donc le seul ayant droit sur l'engagement, quelle que soit l'origine du virement des droits de participation.**

En cas de non-respect de cette procédure l'équipage concerné perdra le bénéfice de son engagement. Il sera remboursé et devra repayer dans les formes pour être enregistré, s'il reste des places disponibles !

Ces dispositions sont d'application dès l'ouverture de la période d'engagement. Le constat de la régularité de la procédure est de la compétence du Collège des Commissaires Sportifs de l'épreuve.

**Rappel :** Le double d'un formulaire de virement n'est pas une preuve de paiement.

Si le concurrent refuse la publicité de l'organisateur, ces droits pourront être majorés de **25%** (y compris pour les Divisions « Prov'Historic et « Histo-Démo » (voir Art. 5 du RTG)

La mention de ce refus devra figurer sur le bulletin d'engagement et le complément de droit de participation doit être ajouté au virement reprenant ledit droit et celui, éventuel, du TP sollicité.

## **B) REMBOURSEMENTS**

### 1. Remboursement lorsque le nombre limité d'engagés est atteint

Dans la discipline qui autorise la limitation des engagés, un concurrent inscrit régulièrement et qui :

- **a-** ne serait repris ni sur la liste des concurrents acceptés, ni sur celle des réservistes (**soit, qu'il ne l'aurait pas souhaité, soit que le chiffre maximum serait déjà atteint**), se verrait remboursé de la totalité de ses droits d'engagement et ce, dans les **10 jours** qui suivent l'attribution des numéros.
- **b-** ayant accepté d'être réserviste, ne serait pas autorisé à prendre le départ, se verrait **automatiquement** remboursé de **80%** des droits d'engagement et ce, dans les **10 jours** qui suivent l'épreuve.

### 2. Remboursement en cas d'annulation

- En cas d'annulation de l'épreuve, les concurrents se verront remboursés de la totalité de leurs droits d'engagement dans les **10 jours** qui suivent l'attribution des numéros.
- Si l'annulation de l'épreuve est consécutive à un cas de force majeure imprévisible ou inattendu (catastrophe naturelle, événements extérieurs fortuits, etc.) jugé comme tel par le Collège des Commissaires Sportifs, l'organisateur pourra conserver un montant égal à 20 % du droit d'engagement, si l'épreuve n'a pas débuté.
- Si elle a débuté, il pourra conserver la totalité des droits.
- Toutefois, le cas échéant, la partie de l'engagement qui aurait dû être affectée au paiement des primes d'assurances (et qui ne seront pas dues à l'assureur), devra être restituée aux concurrents.

### 3. Remboursement dans les autres cas (Voir Art. 9.5, du RSG – IMPORTANT)

Tout concurrent engagé (ayant donc payé la totalité des droits d'engagement) et qui ne pourrait prendre part à l'épreuve pour un cas de force majeure (à justifier\*), **DOIT** signifier son désistement par écrit à l'organisateur (Fax, SMS ou mail, autorisés).

**A cette seule condition**, il se verrait :

- **a-** remboursé de l'intégralité des montants versés (et ce, dans les **30 jours** suivant la fin de l'épreuve), pour autant que la signification de ce forfait parvienne à l'organisateur avant la fin de la période d'engagement à droits simples ;
- **b-** remboursé de la moitié des montants versés (dans le même délai que ci-dessus) si la signification du forfait parvient à l'organisateur après la clôture des engagements à droits simples mais avant le moment de l'ouverture du secrétariat de l'épreuve.

**Si ce désistement intervient après l'ouverture du secrétariat de l'épreuve, les droits d'engagement payés resteront la propriété de l'organisateur.**

\* En cas de litige concernant la réalité du cas de force majeure, c'est le C.A. de l'ASAF qui tranchera sans appel.

L'attribution des numéros aura lieu le **lundi 19 octobre à 19 h**

L'affichage de la liste des engagés se fera le **mardi 20 octobre à 20 h00**

Les numéros pourront être obtenus par téléphone au **0493/392-735 jusqu'à 22h30.**

**Ils seront également communiqués par mail à chaque équipage qui aura indiqué correctement son adresse mail sur l'engagement.**

Les numéros, en Divisions 1, 2, 3 et 4, seront attribuées de **1 à 200** ; en Division PH – SR, de **201 à 250** ; en Division PH - Classic, de **251 à 299** ; en Division Histo-Démo, à partir de **300**.

Les concurrents des Divisions **PH Classic** et **PH SR** pourront être **mélangés**, dans l'**ordre des départs**, selon leur niveau de performances présumé mais conserveront le numéro qui leur a été attribué, spécifique à la Division.

## **Art. 6.- ASSISTANCES - RAVITAILLEMENTS**

Situation du parc d'assistance : **Rue Ernest Lefébure à Haulchin** (voir carte dans ce règlement)

Situation de la zone d'assistance avant l'ES : **Chemin de Sébastopol à Rouveroy** (voir carte dans ce règlement)

L'usage d'une bâche imperméable, d'une dimension minimale de 3 mètres sur 4, déployée sous la voiture est obligatoire, sous peine d'une amende automatique de **25 €**.

Station d'essence accessible durant l'épreuve : **OUI**

Si oui, situation exacte de la station d'essence : **Station « DATS » RN 40 à Givry** entre le PF et ES.

## Art. 7.- RECONNAISSANCES

L'épreuve ne pourra être reconnue « librement » que le **24/10/2020**, entre **10 h30** et **20 h00** et le **25/10/2020** entre **06 h00** et **07 h00**

Les participants de la Division « Histo-Démo » y prendront également part.

**Lors des reconnaissances, le PORT DU CASQUE EST INTERDIT.**

## Art. 8.- PARC FERME DE DEPART

Le parc fermé sera situé **Place des Martyrs et place du Bicentenaire à Haulchin**

Il sera accessible le **25/10/2020**, à partir de **07H40**.

## Art. 9.- VERIFICATIONS ADMINISTRATIVES

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

**Afin d'éviter les files inutiles, l'organisateur convoquera (via l'envoi par mail le mercredi 20 octobre) chaque équipage afin qu'il retire le roadbook et autres documents (assistance, numéros, publicités, etc.).**

**Conformément à la décision de l'ASAF et dans un souhait de sécurisation des participants ainsi que des organisateurs, aucun contrôle administratif systématique et groupé ne sera effectué ( voir encadré suivant )!**

**Toutefois des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques ou pendant la durée de l'épreuve (reconnaissances comprises).**

**L'équipage tiendra donc, en permanence, ses documents à disposition des officiels dans des pochettes transparentes (Licence + permis de conduire + carte identité).**

**Il est donc impératif que les engagements soient complets, en ce compris la copie des licences pilote et copilote. Tout engagement incomplet sera considéré comme nul.**

Toute modification de l'engagement devra impérativement être communiquée par E-mail **AVANT le vendredi 23/10/2020 à 12h00.**

En cas de modification relative à l'identité de l'un des concurrents, un engagement complet dûment signé par les **2** participants sera impérativement renvoyé endéans ce délai (sauf cas exceptionnel, dont la justification sera laissée à l'entière appréciation de l'organisation, aucune signature de document ne sera autorisée lors de l'épreuve).

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19:**

**Pour votre sécurité et celle de nos bénévoles et Officiels, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation de documents.**

**C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre « personne » (licence sportive, carte d'identité, permis de conduire ou tout autre document nécessaire à votre identification), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler visuellement, sans les toucher, sur simple demande et vérifier leur validité et, ce, pendant toute la durée de l'épreuve.**

**A l'avance, merci pour votre collaboration**

**Si non présentation = Refus de départ ou Mise Hors Course**

## AVERTISSEMENTS IMPORTANTS

**Seules, les licences VAS/ASAF ou les "TP" ASAF, autorisent la participation des pilotes et co-pilotes belges aux épreuves de l'ASAF, que ces épreuves soient "OPEN" ou NON.**

**Ces licences et "TP" étant STRICTEMENT réservés aux porteurs d'un document d'identité émis par l'Etat Belge, chacun s'assurera qu'il entre dans les conditions requises pour participer à l'épreuve.**

L'épreuve étant inscrite au **calendrier OPEN (ENPEA)**, elle est ouverte aux **licenciés étrangers** porteurs d'une licence "Nationale" ou "Internationale", **à la condition** qu'une attestation délivrée par leur ASN de tutelle, de participer à l'épreuve concernée, soit jointe à leur engagement (Voir Art. 2.1.2, du RSG).

**N.B.** : Une **autorisation permanente** de l'ASN, figurant sur la licence est acceptable également.

Ces participants étrangers seront, alors admis au départ sous le couvert de leur seule licence **étrangère (pas de "TP" requis)**.

Ni l'organisateur, ni la Fédération ASAF ne pourront être rendus (même moralement) responsables du refus d'un candidat-participant qui n'entrerait pas dans les conditions d'admission pour obtenir une licence ou un Titre de Participation ou parce qu'il n'aurait pas reçu de son ASN, l'autorisation de participer à cette épreuve, pourtant reprise au calendrier ENPEA belge.

**RAPPEL :** Le co-équipier (obligatoirement le même durant tout le meeting) d'une voiture inscrite en Division Histo -Démo, DOIT avoir atteint l'âge de **18 ans**.

**Aucune dérogation ne sera donnée à ce niveau, même en cas de filiation entre le conducteur et le co-équipier.**

Aucun passager, autre que le co-équipier repris sur la liste des équipages qualifiés ne pourra intégrer la voiture, à aucun moment de la manifestation.

## Art. 10.- VERIFICATIONS TECHNIQUES

**10.1. Les VT préliminaires générales**, auxquelles seront soumises TOUTES les voitures de TOUTES les Divisions, auront lieu le **24/10/2020** à partir de **10H30**, **suivant un timing que l'organisateur aura établi afin que la circulation des véhicules se fasse dans le respect des règles de distanciation.**

Les participants de la Division Histo-Démo prendront part aux VT après ceux des autres Divisions.

**L'organisateur communiquera ce timing (envoi par mail le mercredi 20 octobre) à chaque équipage afin qu'il puisse s'y présenter au moment voulu.**

Emplacement : **Tonnelles Place des Martyrs à Haulchin**

**10.2. Les vérifications techniques complémentaires\*\*** auront lieu le **25/10/2020** entre **06 h 15 et 06 h 30**  
**Passé ce délai, tout équipage qui ne sera pas en ordre se verra refuser le départ de l'épreuve.**

Emplacement : **Tonnelles Place des Martyrs à Haulchin**

**\*\*Rappel :** Seuls les équipages qui en auront obtenu l'autorisation expresse de la part de l'organisateur, pourront s'y présenter pour une première vérification.

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19!**

**Pour votre sécurité et celles de nos Contrôleurs Techniques, il a été décidé de réduire au maximum les contacts et, par-delà, la manipulation des documents.**

**C'est pourquoi, il vous est demandé de placer les documents originaux ayant trait à votre véhicule (certificat de contrôle technique, assurance, carnet d'immatriculation, carnet jaune ASAF, ou tout autre document nécessaire au passage aux VT), dans des pochettes en plastique transparent de façon à ce qu'un Officiel puisse les contrôler visuellement, sans les toucher, et vérifier la validité des informations nécessaires à la qualification de votre véhicule.**

**Une seule personne sera acceptée aux VT, par véhicule présenté.**

**Le contrôle des véhicules se fera sur une seule file, dans le respect des règles sanitaires en vigueur. A l'avance, merci pour votre collaboration.**

Rappel : Si un véhicule a été refusé lors des "VT" préliminaires générales préalables à l'épreuve il est interdit d'en présenter un autre en remplacement aux vérifications complémentaires éventuelles, précédant immédiatement le début de la course (voir Art. 3.8, du RPR).

**10.3. Les éventuelles VT finales**(ou approfondies, en cours d'épreuve) se dérouleront à l'emplacement ci-après désigné : **garage PENASSE Rue Dîme à Haulchin**

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

**Tous les intervenants éventuels lors des VT finales ou approfondies : officiels, contrôleurs, concurrent (1personne), 2 mécaniciens (au maximum), respecteront les consignes de sécurité générales (masques buccaux, lavage des mains, distanciation sociale).**

## Art. 11.- DEVOIRS DES CONCURRENTS EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors d'une compétition, des concurrents occasionnent des dégâts, ceux-ci, quels qu'ils soient, devront être déclarés dans la demi-heure après l'arrivée du véhicule en fin de section (en fin de boucle)

## Art. 12.- OBLIGATOIRE, EN CAS D'ACCIDENT

Si, lors compétition, un véhicule subit une sortie de route avec impact de quelque nature ou importance que ce soit, il **devra** être présenté aux Commissaires Techniques de cette compétition dès la fin de la boucle en cours.

Emplacement des VT après abandon ou sortie de route : **Place des Martyrs à Haulchin**

## Art. 13.- PROCLAMATION DES RESULTATS

### **Attention – Dispositions particulières liées à la situation sanitaire Covid-19 !**

- Exceptionnellement, et conformément aux directives de l'ASAF, aucune cérémonie de remise de trophée ne sera organisée à l'issue de l'épreuve ;
  - Les réclamations éventuelles pourront être soumises à la Direction de Course, uniquement via les "Relations – Concurrents".
  - **En fin d'épreuve, les participants pourront rentrer immédiatement chez eux, dès après le passage au CH d'arrivée du PC Course (sans avoir séjourné dans le Parc fermé d'arrivée), sauf ceux qui font l'objet d'une réclamation concernant la conformité technique de leur voiture, réclamation déposée en bonne et due forme, endéans les délais prescrits (Cette réclamation doit avoir été déposée au plus tard, avant le départ du premier concurrent de la Division, pour la dernière boucle).**
  - Le classement final sera affiché sur le tableau d'affichage de la Direction de Course et officialisé, endéans les délais réglementaires, par les Commissaires sportifs.
- Il sera, en outre, publié sur le site internet de l'organisateur et/ou sur sa page Facebook ;
- Les résultats OFFICIELS se trouveront sur le site de l'ASAF le lundi **26 octobre au plus tard à 17h00.**

## Art. 14.- DIVERS

Le Road Book d'assistance vous sera remis lors de votre passage au secrétariat

Le Programme sera disponible dès le samedi 24 octobre à 14h00 au bar de la salle communale au prix de **3,00 €**

### Restauration :

- Friterie GAHIDE de l'organisateur à la sortie du parc fermé.
- Snack « L'Elégance » Place du Bicentenaire à Haulchin .
- Le « Mile Luce » au centre de Binche avenue Wanderpepen (Route de Charleroi)
- La « Crédence » sortie de Binche vers Merbes-le-Château, à l'entrée de Vellereille-les-Brayeux.
- Friterie « l'Estinoise » Chaussée Brunehault 173 à 7120 Estinnes (en face de la Commune )
- Friterie de la Place Place Communale à 7120 Estinnes
- « Aux Délices d'Antan » (sous réservation) Rue Grande 35 7120 Estinnes-au-Mont  
GSM 0497 57 04 45 TEL 064/331-119mail : [jp.liem@hotmail.com](mailto:jp.liem@hotmail.com)

### Hôtels - logements:

- Hôtel « Première Classe » 126 Route De Valenciennes - Zone De Longenelle , 59750 Maubeuge, France  
[premiereclasse.com](http://premiereclasse.com) Tel : 00-33-3 27 66 72 04 (Wi-Fi Gratuit).
- La Fleur de Lin Chambres et tables d'hôtes sise 2 Rue du Cheneau à B/7120 Estinnes  
(à 1,5 Km du PC course) [www.fleurdelin.be](http://www.fleurdelin.be) Tel : +32.(0) 64/441-942
- Orange Hôtel (Sortie autoroute Le Roeulx direction de Binche) Chaussée du Pont de Sart, 238  
7110 La Louvière (à proximité du Pont Canal)  
Tél : +32 (0) 64 45 15 17 GSM : +32 (0) 492 27 73 87
- Les Volets Verts 4 Rue de la triperie à Binche (derrière l'hôtel de Ville) Tel : +32 (0) 64/333.147
- Les Grands Près gîte à la ferme à Hantes-Wihéries (entre Erquelinnes et Beaumont)  
Tel : +32 (0) 71/555.078 [www.legrandpre.be](http://www.legrandpre.be) GPS : N 4° 10' 48" E 50° 17' 23"
- Hôtel AKENA Gare autoroutière 7110 Houdeng (La Louvière)  
Tel : +32 (0) 64/664-444 [www.hotels-akena.com](http://www.hotels-akena.com) [akena@skynet.be](mailto:akena@skynet.be)  
N 50° 30' 221" E 04° 10' 704"
- Les Jardins de l'Ermitage gîtes ruraux sis 18 Voie Blanche à B/7040 Aulnoy-Quevy  
Tel : +32 (0) 494/540-487 [www.llesjardinsdelermilage.com](http://www.llesjardinsdelermilage.com)

- **La Ferme de la Princesse** Gîtes à la ferme sise 1 Voie Miclotte à B/7131 Binche (Waudrez)  
[www.lafermedelaprincesse.be](http://www.lafermedelaprincesse.be) Tel : +32 (0)64/337-887
- **Le Moulin Blanc** Gîte sis 17 Rue du Moulin Blanc à B/7130 Binche  
[Julien.beautrix@skynet.be](mailto:Julien.beautrix@skynet.be) Tel : +32 (0)64/848-120
- **Le Chalet** Gîte sis 52/B Rue du Château à B/7134 Binche (Epinois)  
[info@gitebinche.be](mailto:info@gitebinche.be) Tel : +32 (0)64/370-157

#### **Art. 15. -LITIGES**

Voir les dernières prescriptions de l'ASAF (Chapitre IV)

Tous les cas non prévus au présent règlement, tous les litiges et toutes les contestations seront tranchés par la Direction de Course en accord avec le Collège des Commissaires Sportifs.

En ce qui concerne les articles non repris au présent règlement, le texte des dernières Prescriptions de l'ASAF sera d'application.

#### **APPROBATION**

Le présent règlement a été approuvé par :

**Katty Bario**, Lic. N° 11 en date du **16 juillet 2020** (Secrétariat de l'ASAF)

**Bernard Hayez**, Lic. N° 1, en date du **23 juillet 2020** (CSAP Hainaut)

**Steve Jauquet**, Lic. N° 301, en date du **1<sup>er</sup> Aout 2020**. (ASAF)

La licence d'homologation du parcours a été délivrée par :

**LEJEUNE Guy** Lic. N° LX 728, en date du **30/06/2020**

Club organisateur : **ASBL ESTINNES AUTO CLUB**

Epreuve : **RS Mémorial Balou**

Date : **25/10/2020**

Bulletin d'inscription à renvoyer **du 10/09/2020 au 16/10/20 à 12h00**

à Estinnes AC 113 Rue des Trieux B/7120 Estinnes Ou par mail à [depat113@hotmail.com](mailto:depat113@hotmail.com)

**\* MENTIONS RESERVEES A L'ORGANISATION**

Engagement reçu le : / /20	Paiement reçu le : / /20	Div. :	Cla :	Ordre de réception :
-------------------------------	-----------------------------	--------	-------	----------------------------

**PILOTE/CONDUCTEUR (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si pseudonyme :« ..... »		

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Accepte  n'accepte pas d'être placé(e) sur la liste des réservistes si le nombre maximum d'engagés est atteint.

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	----------------	----------

ASAF		VAS				N° Licence	Type	Ecurie / Club
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV							

**COPILOTE/PASSAGER (remplir en caractères d'imprimerie, svp)**

Nom :	Prénom :	Homme / Femme <input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>
Si pseudonyme :« ..... »		

Né(e) le : / /	Adresse :	N° :
----------------	-----------	------

Code postal :	Localité :
---------------	------------

Si nous devons vous contacter :	N°. Tél/ GSM :	E-mail :
---------------------------------	----------------	----------

ASAF		VAS				N° Licence	Type	Ecurie / Club
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> BT <input type="checkbox"/> HT <input type="checkbox"/> LG <input type="checkbox"/> LX <input type="checkbox"/> NA <input type="checkbox"/> AN <input type="checkbox"/> LI <input type="checkbox"/> OV <input type="checkbox"/> VB <input type="checkbox"/> WV							

VEHICULE :	Marque :	Type :	Plaque N° :
------------	----------	--------	-------------

Année de construction :	N° de Châssis :	Cylindrée : cc
-------------------------	-----------------	----------------

Compagnie d'assurance :	Police N° :
-------------------------	-------------

DIVISION	CLASSE	Lic. A3 min. pour piloter en :	Classes : 3 / 6 / 7 / 9 / 10 / 11 / 12 / 13 / 14 / 15 et PH S/R (*)
		Lic. A4 min. pour piloter en :	Classes : 1 / 2 / 4 / 5 / 8 et PH (*)
		Lic. B min. pour copiloter en :	Classes : <b>Toutes</b> sauf Histo-Démo où la licence « L » est suffisante
		Lic. L min. pour piloter ou copiloter en :	Classes : Histo-Démo (*)

(\*) voir Prescriptions Sportives ASAF et/ou le règlement particulier de l'épreuve pour les cylindrées maximales

**Abandon de recours participants**

Je soussigné(e) déclare participer de ma propre initiative aux épreuves inscrites au calendrier ASAF et à ne participer qu'aux épreuves dont l'accès m'est ouvert en conformité avec les règlements de l'ASAF et déclare renoncer pour moi-même, mes ayants droits, mes héritiers, mes proches (parents, conjoint, enfants) et nos assureurs, à tout recours contre : (1) l'ASAF et les CSAP. ; (2) le(s) propriétaire(s) et/ou exploitant(s) du circuit, si l'épreuve a lieu sur circuit ; (3) le ou les organisateurs de la manifestation ; (4) d'autres participants et, si l'épreuve a lieu sur circuit, d'autres utilisateurs dudit circuit ; (5) les concurrents et les propriétaires ou détenteurs des véhicules participants ; (6) les préposés, aides bénévoles et chargés de mission des personnes (ou organismes) visés aux points 1,2,3,4 et 5 ci avant ; (7) les assureurs des personnes (ou organismes) visés aux points 1 à 6 ci avant ; pour tout dommage que je causerais ou subirais au cours d'une des épreuves (y compris entraînements) reprises au calendrier qu'il soit ou non la conséquence directe ou indirecte d'une négligence ou faute des personnes et des organismes repris sub 1 à 7 ci-avant. En cas de décès, le présent abandon de recours contient également engagement de porte-fort pour mes ayants droit, mes héritiers, mes proches et nos assureurs.

**R.G.P.D. Si les deux cases ne sont pas cochées, votre inscription à l'épreuve ne pourra pas être enregistrée !**

<input type="checkbox"/>	J'autorise l'ASAF, les CSAP et le club à traiter les données reprises ci-dessus, en conformité avec la <u>déclaration relative à la vie privée</u> et aux données personnelles de l'ASAF et du club, dont j'ai pris connaissance et auxquelles j'adhère. La déclaration susdite est disponible sur demande et consultable sur le site de l'ASAF : <a href="http://www.asaf.be">www.asaf.be</a>
<input type="checkbox"/>	Je reconnais que l'absence de communication des données sollicitées ci-dessus rendra mon inscription nulle et non avenue.

Après avoir pris connaissance du règlement particulier de l'épreuve susnommée, je m'engage à en observer toutes les prescriptions et certifie que les présentes données sont exactes. Je certifie sur l'honneur que le véhicule est conforme à la dernière réglementation de l'ASAF et qu'aucune modification non autorisée n'y a été apportée. J'autorise l'ASAF à effectuer toutes les vérifications reprises dans ses Prescriptions Sportives, destinées à en vérifier la conformité. Je m'engage, en outre, à me soumettre à toute mesure de taux d'alcoolémie et contrôle de dopage qui me seraient imposés par l'organisateur, par un Officiel ou par les autorités compétentes.

Fait à ..... le ..... / ..... / 2020 (Faire précéder les signatures de la mention « **Lu et approuvé** »)

Signature du pilote	<input type="checkbox"/> Vu que je ne possède pas de permis de conduire ou la licence requise pour conduire le véhicule engagé, je m'engage sur l'honneur à ne piloter en aucune circonstance.
Signature du pilote	Signature du copilote

Date : **25/10/2020****VERIFICATIONS**

Renseignements d'identification à compléter par le concurrent avant le renvoi du document.

**Le formulaire doit être complété dans son intégralité en MAJUSCULES****PILOTE/CONDUCTEUR**

Nom :						Prénom :					Signature		
Si pseudonyme : « ..... »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

**COPILOTE/PASSAGER**

Nom :						Prénom :					Signature		
Si pseudonyme : « ..... »													
Prov.	ASAF					VAS					N° Licence		Type
	BT	HT	LG	LX	NA	AN	LI	OV	VB	WV			
<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>												

**VOITURE**

Marque - Type		N° Plaque		N° de châssis			Cyl.	Div.	Cla.
							cc		
Compagnie d'assurance :					Police n° :				

**RESERVE A LA COMMISSION TECHNIQUE ET A L'ORGANISATEUR**

N° de portières / Capot AV		Fixations des roues		
Pare-brise feuilleté		Fonctionnement des freins		
Eclairage		Anneaux de remorquage		
Documents de bord		Autocollants ASAF		
Réservoir d'essence		Passeport ASAF PH N°		
Canalisation d'essence		Vêtements (Combinaison)		
Tôle pare-feu avant/arrière		Divers :		
Arceau de sécurité		Divers :		
Ceintures de sécurité / Harnais		Conformité de classe		
Batterie		Conformité de division		
Extincteur		Challenge B. Thiry (à vérifier)		<input type="checkbox"/>
Appui-tête		(Modifier éventuellement la liste des engagés)		
Casque / HANS		EN ORDRE		<input type="checkbox"/>
Fixations dans l'habitacle		NON CONFORME		<input type="checkbox"/>
Publicités sur vitres		<b>COMMISSAIRE TECHNIQUE</b>		
Rétroviseurs Ext. / Int.		Licence N° :		
Ornement extérieur		<u>Nom/Cachet :</u>		
Echappement				
Protections des tuyauteries				
Poids				
Elargisseurs de voies		<b>SECRETARIAT DE L'ORGANISATION :</b>		
Pneumatiques				



# Copies de vos licences "sportives" 2020

Ce document fait partie des documents à fournir pour que votre engagement soit enregistré.

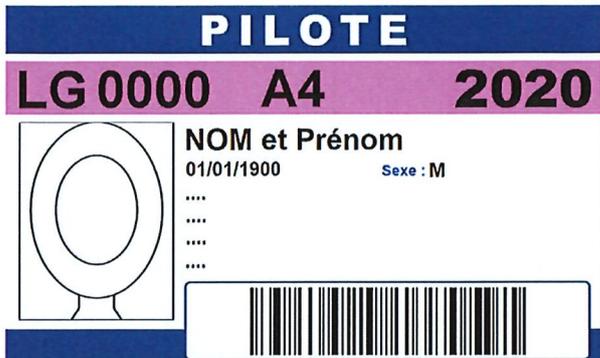
**Pilote :**

<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>RACB</b>
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve ( <b>OPEN uniquement</b> )

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2020

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



Exemple de licence sportive :  
- En haut : **PILOTE**  
- En dessous : **LG 0000 A4 2020**  
- À gauche : photo d'un pilote  
- À droite : NOM et Prénom, 01/01/1900, Sexe : M, et un code à barres.

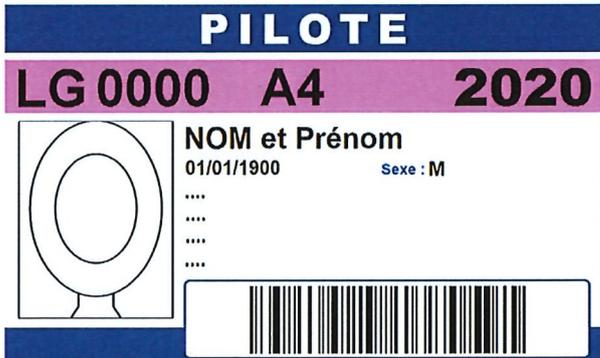
**Copilote :**

<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>RACB</b>
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence <b>ASAF</b> ou <b>VAS</b>
<input type="checkbox"/>	Je possède une licence d'une ASN étrangère et j'ai son autorisation* de participer à cette épreuve ( <b>OPEN uniquement</b> )

Placez ici la copie de votre licence face « année »  
Inutile si la face avant ne comporte aucune donnée

2020

Placez ici la copie de votre licence face « photo »  
Exemple :



Exemple de licence sportive :  
- En haut : **PILOTE**  
- En dessous : **LG 0000 A4 2020**  
- À gauche : photo d'un pilote  
- À droite : NOM et Prénom, 01/01/1900, Sexe : M, et un code à barres.

Durant l'épreuve, des contrôles aléatoires pourront se faire lors des Vérifications Techniques, pendant les reconnaissances ou pendant le rallye, l'équipage tiendra à la disposition des officiels :

- Cartes d'identité
- Permis de conduire
- Licences « Sportives » **ASAF, VAS**
- Licences **RACB**
- Licences et autorisation\* de leur ASN, pour les étrangers dans les épreuves **OPEN**

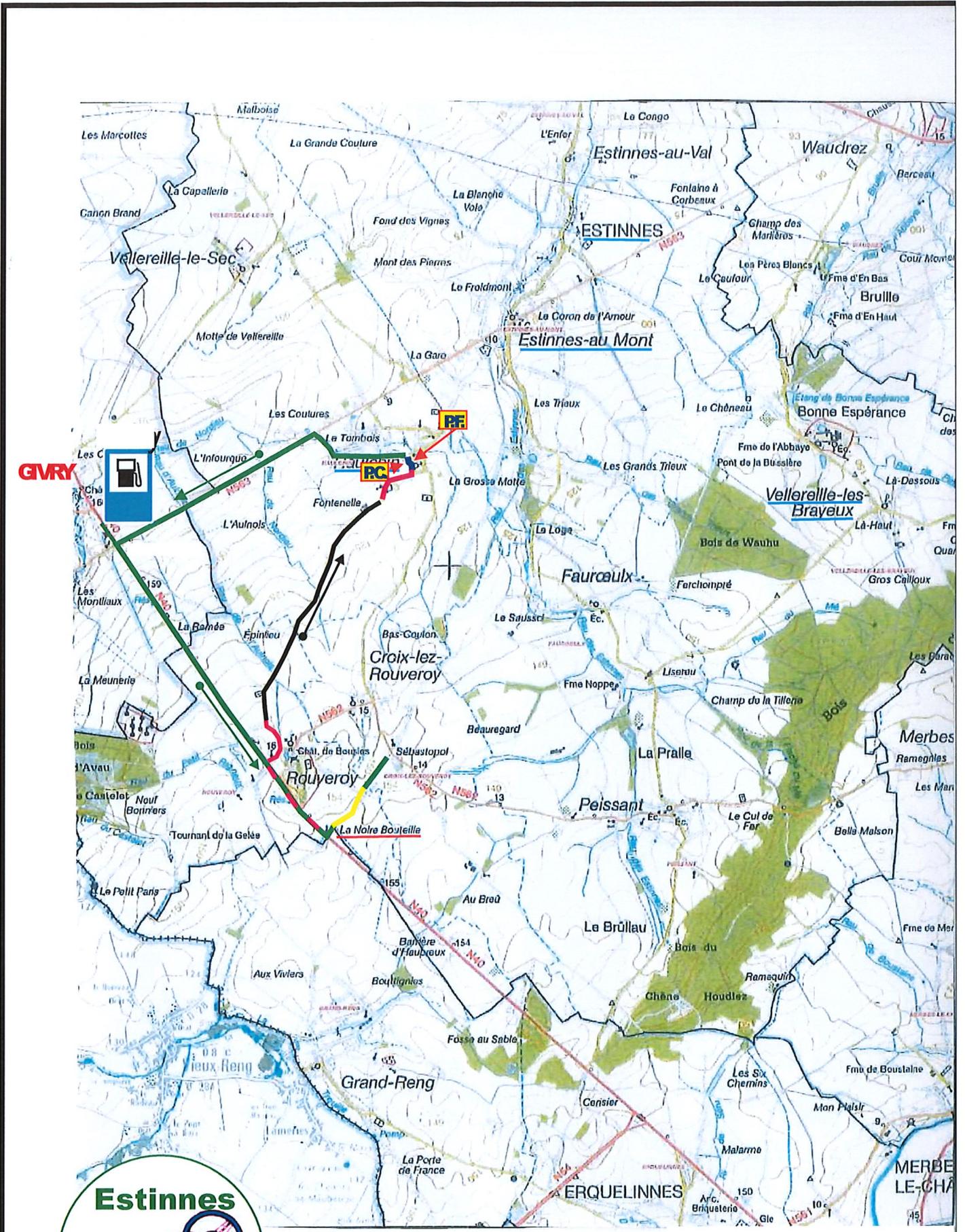
Ces documents devront se trouver dans des pochettes transparentes, resto-verso, qui sont destinées à être présentées à la demande d'un officiel pendant toute la durée de l'épreuve.

**Si non présentation = Départ refusé ou Mise Hors course**

Notez, ici, le numéro d'immatriculation du véhicule qui vous servira pour les reconnaissances :	
---	--

\* L'autorisation permanente figurant sur la licence elle-même, est suffisante.





- Légende**
- Parc Fermé
  - Zone d'assistance avant l'EC
  - Liaison vers l'EC
  - Assistance

# ZONE D'ASSISTANCE

